



**La commune de Rendeux procède à la constitution d'une réserve de recrutement d'accueillants extrascolaires contractuels à l'échelle E2 ou D2 pour le service Accueil Temps Libre (H/F/X)**

Cette réserve servira notamment à l'accueil extrascolaire de l'école fondamentale communale de Rendeux. Les agents pourraient également être mis à disposition du CPAS pour l'organisation des plaines durant les vacances scolaires.

**Conditions d'engagement**

**Conditions générales**

Les candidats devront :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers.
- Avoir la connaissance de la langue française suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins le jour où expire le délai d'inscription aux épreuves ;
- Être porteur d'un extrait de casier judiciaire récent de modèle 2 ;
- Être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Réussir l'examen de recrutement ;

**Conditions particulières**

Être porteur du diplôme, brevet ou certificat attestant d'une formation initiale, soit (échelle D2) :

1. Enseignement secondaire à temps plein : tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur (en technique de qualification ou en professionnel).
2. Enseignement de promotion sociale : tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur.
3. Enseignement secondaire en alternance (auxiliaire de l'enfance en structures collectives, moniteur pour collectivités d'enfants).
4. Autres formations : brevet d'animateur de centre de vacances, ....

Dérogation : les accueillant(e)s, qui ne disposent pas des titres adéquats peuvent assurer leur fonction moyennant le fait de suivre, dans les trois ans de l'entrée en vigueur du décret ou de leur entrée en fonction si elle est postérieure à l'entrée en vigueur du décret, une formation continuée de 150 heures (échelle E2).

⇒ La liste complète des diplômes équivalents est disponible sur le site de l'ONE.

**Candidature**

L'acte de candidature complet doit être envoyé par **recommandé pour le 12 juin 2026** (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante ou remis en mains propres contre accusé de réception :

Collège communal  
Réserve de recrutement d'accueillants extrascolaires (H/F/X)  
Rue de Hotton, n°1 – 6987 Rendeux

L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants :

- du CV et lettre de candidature (mentionner si vous êtes dans les conditions APE) ;
- Un certificat de nationalité Belge ou des Communautés européennes ou d'un permis de travail et de séjour
- une copie du diplôme le cas échéant
- Un extrait du casier judiciaire modèle 2 daté de 1 mois maximum moment de l'inscription
- Si expérience joindre attestations des anciens employeurs

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne sera pas pris en considération.

Le descriptif complet de la fonction peut être obtenu auprès de Madame LAMBERMONT Amrapali, service du personnel, 084/370192, [rh@rendeux.be](mailto:rh@rendeux.be)